



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
DU PARC FERROVIAIRE DEPARTEMENTAL DE LALUQUE**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à une mise à jour du dossier d'autorisation environnementale de la
première phase du parc industriel et logistique ferroviaire de Laluque**

Le Président du Syndicat Mixte pour l'aménagement du parc ferroviaire départemental de Laluque,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 18 février 2022 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU le mandat d'études attribué le 13 février 2017 à la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation d'un programme d'études préalables à l'obtention des autorisations administratives nécessaires à la réalisation de la première phase du parc industriel et logistique ferroviaire de Laluque, ensemble ses avenants,

VU la proposition de la SATEL en date du 1^{er} août 2024,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Attributaire** : SARL REALYS ENVIRONNEMENT sise 82 impasse du Cimetière à PARENTIS-EN-BORN (40160)
 - **Mission confiée** : mise à jour du dossier d'autorisation environnementale de la première phase du parc industriel et logistique ferroviaire de Laluque se décomposant comme suit :
 - Diagnostic écologique 4 saisons
 - Etude hydropédologique / Zone humide
 - Préparation et réalisation d'une réunion publique de concertation
 - **Montant** : 17 885,00 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le 5 AOUT 2024

Le Président du Syndicat Mixte,

Paul CARRERE